

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2017
(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. COUTURIER

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX (par proc. à M. TOLLET), M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON (par proc. à M. JOINT), M. MANINI, M. COUTURIER, M. DIALLO (par proc. à Mme WEBANCK), Mme BREMOND (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à Mme MAINAND à partir du vote sur procès-verbal), M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. CHAVANE (par proc. à M. JOUBERT), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme CARRET), M. PETIT (par proc. à M. ROULE), Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE (par proc. à M. THEVENOT), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA (par proc. à M. MATTEUCCI), M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. MANINI), Mme ROQUES (par proc. à M. COUTURIER), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. TAKI jusqu'au N° 2017-44), M. ANDREO, Mme BLACHERE (par proc. à Mme CRESPIY)

Etait absent : /

1) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. COUTURIER est élu secrétaire de séance à l'unanimité par 43 voix pour.

2) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2014

3) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

4) REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE MONTESSUY – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire initiale et les éventuels permis de construire modificatifs concernant la réhabilitation du groupe scolaire Montessuy.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

5) DENOMINATION D'UNE VOIE : RUE SIMONE VEIL

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal décide de dénommer la nouvelle voie, située au niveau du n°13 avenue Louis Dufour, "Rue Simone Veil".

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

6) OPÉRATION DE LOGEMENT SOCIAL PAR GRANDLYON HABITAT – 50-52 RUE COSTE – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve le principe de la participation financière de la Ville à l'opération de logement social de 60 logements (42 P.L.U.S. et 18 P.L.A.i) par GrandLyon Habitat au 50-52 rue Coste. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de participation financière. La dépense de 70 975 € sera prélevée sur les crédits de paiement 2018 de l'autorisation de programme "participation au logement social". Ils seront imputés selon le plan de compte fonction 72 nature 2042.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

7) PROPRIÉTÉ COMMUNALE 70 GRANDE RUE DE SAINT CLAIR – DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC – CESSION

Rapporteur : R. THEVENOT

Le Conseil Municipal constate la non affectation à un service public de la propriété communale sise 70 grande rue de Saint Clair cadastrée section AZ n° 0209 ainsi que sa désaffectation. Le Conseil Municipal approuve le déclassement du domaine public de ce bien, destiné à être cédé ainsi que le principe de la cession de ce terrain bâti pour un montant de 807 000 € hors taxes ou hors droits, à Carré d'Or Immobilier. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les actes relatifs à cette vente qui sera passée pour le compte de la Ville par la S.C.P. REYJAL, THUREL, COURTIADÉ, BRUN, BOREL-GIRAUD, notaires associés à LYON 3ème. Monsieur le Maire pourra autoriser l'acquéreur à déposer toute demande d'urbanisme. La recette sera inscrite au budget de la Ville selon le plan de compte fonction 01, nature 024.

Adopté à la majorité par 42 voix pour et 1 contre.

8) CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAUX USÉES EN TRÉFONDS DE PARCELLES COMMUNALES – ALLÉE DES ERABLES

Rapporteur : R. THEVENOT

Le Conseil Municipal approuve le principe de la signature d'une convention de servitude de passage de canalisation d'eaux usées avec la Métropole de Lyon (parcelles communales cadastrées section AE n° 0416 – 0311 et 0314) et les termes de la convention de servitude. Monsieur le Maire est autorisé à la signer. Cette convention de servitude sera régularisée, en vue de sa publication au bureau des hypothèques, par acte authentique par Maître MOREL-VULLIEZ, notaire à Lyon 6ème, aux frais exclusifs du pétitionnaire.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

9) CESSION DE TROIS PARCELLES EN NATURE DE DOMAINE PUBLIC DE VOIRIE À LA MÉTROPOLE DE LYON

Rapporteur : R. THEVENOT

Le Conseil Municipal approuve le principe de la cession gratuite des parcelles cadastrées section AP n° 0250 – AH n° 0258 – AL n° 0252, dont la Ville est propriétaire, à la Métropole de Lyon. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les actes relatifs à cette cession. Maître Claire MOREL-VULLIEZ, notaire à Lyon 6^{ème} est désignée pour l'établissement des actes précités,

Adopté à la majorité par 42 voix pour et 1 abstention.

10) INSTAURATION DE SERVITUDES SUR LE TERRAIN SIS 15, RUE DU CAPITAINE FERBER

Rapporteur : R. THEVENOT

Le Conseil Municipal dit que le terrain à acquérir est devenu un terrain nu après la démolition des bâtiments existants et que, après intervention du géomètre expert, ce terrain a une contenance de 147 m². Le Conseil Municipal approuve l'instauration des servitudes grevant la future propriété communale 15 rue du Capitaine Ferber et dit que ces servitudes seront reportées dans l'acte de vente à intervenir. Les autres dispositions de la délibération du 20 juin 2016 restent inchangées. Monsieur le Maire est autorisé à signer cet acte ainsi modifié et complété, qui sera régularisé par acte authentique par Maître Baptiste FRANCOIS, pour le vendeur, et la S.C.P. REYJAL, THUREL, COURTIADÉ, BRUN, BOREL-GIRAUD, notaires associés à LYON 3ème, pour le compte de la commune.

Adopté à la majorité par 42 voix pour et 1 abstention.

11) CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE ET L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE LYON

Rapporteur : R. THEVENOT

Le Conseil Municipal approuve les termes et les modalités de la convention, autorise M. le Maire à la signer, et à en assurer la mise en œuvre dans ses déclinaisons thématiques.

Adopté à la majorité par 40 voix pour et 3 abstentions.

12) OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES – MODIFICATION DU NOMBRE DE DIMANCHES AUTORISÉS

Rapporteur : F. MANINI

Le Conseil Municipal décide de compléter ainsi pour l'année 2017 la liste des dimanches autorisés, pour les branches commerces de détail, alimentaires ou non, spécialisés ou pas :

les 26/11 – 03/12 – 10/12 – 17/12 – 24/12 et 31/12.

Adopté à la majorité par 42 voix pour et 1 contre.

13) TARIFS DE LOCATION DES SALLES SOCIOCULTURELLES – INTÉGRATION DES SALLES DE LA MAISON DES HAUTS DE CUIRE

Rapporteur : I. MAINAND

Le Conseil Municipal modifie la délibération N° 2014-89 du Conseil Municipal du 20 juin 2014 en ajoutant à la liste des salles socioculturelles, les salles de la Maison des Hauts de Cuire. La grille tarifaire des salles socioculturelles reste inchangée. Celle-ci sera actualisée par arrêté sur la base de l'évolution du taux directeur décidé annuellement en Conseil Municipal. Le Conseil Municipal rapporte la délibération N° 2006-14 du 16 février 2006 portant création de la grille tarifaire spécifique à la location des salles de la Maison des Hauts de Cuire.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

14) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE ANDRÉ LASSAGNE

Rapporteur : D. COUTURIER

Le Conseil Municipal attribue à l'ASSOCIATION SPORTIVE du Collège André LASSAGNE une subvention exceptionnelle de 1 000 €. Les crédits seront prélevés au compte 6745 – 40.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

**15) PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ SMABTP – SAGENA RELATIF AUX
DÉSORDRES CONSTATÉS PAR EXPERT À CALUIRE JUNIORS**

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal approuve le protocole transactionnel, d'ores et déjà signé par la société SMABTP-SAGENA, assureur décennal de la société FAVRAT CONSTRUCTION BOIS. Monsieur le Maire est autorisé à le signer.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

**16) CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS PERMANENTS ET CRÉATIONS D'EMPLOIS
NON PERMANENTS**

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal apporte au tableau des effectifs les modifications concernant les emplois permanents et les créations d'emplois non permanents et fixe la grille de rémunération pour l'année scolaire 2017/2018. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

Adopté à la majorité par 42 voix pour et 1 abstention.

**17) MODIFICATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LIEE A LA REVALORISATION
DU POINT D'INDICE**

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal modifie l'attribution des indemnités de fonction des élus et dit que ces indemnités feront l'objet d'une réévaluation systématique à chaque augmentation de la valeur du point dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle maximale, et en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale. La dépense afférente sera imputée au chapitre 65 du budget de l'année en cours.

Adopté à la majorité par 36 voix pour, 5 contre et 2 abstentions.

18) ACCUEIL D'APPRENTIS AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal approuve le nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2017-2018, soit trois, et leurs conditions d'accueil. Monsieur le Maire ou son représentant sont autorisés à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget des années 2017 et 2018, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

Caluire et Cuire, le 12 juillet 2017

Philippe COCHET
Maire

